AR Prefecture

047-200026839-20231220-222023-DE Requ le 22/12/2023

CIAS

du Confluent et Coteaux de Prayssas

Département de Lot et Garonne

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 20 décembre 2023

Nombre de membres du conseil: 11

Quorum: 6

En exercice: 11

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 8

Date convocation: 14/12/2023

Pouvoirs de vote : 0 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à la MARPA des vergers à Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents: José Armand, Philippe Bousquier, Etienne Clavel, Nicole Mascarin, Alain Paladin, Jocelyne Labat, Yolande Peruzzetto, Marie-Thérèse Mérot

Absent : Pouvoir :

Absents excusés : Jean-Pierre Ducos, Valérie Bidet, Louis Capot,

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Corinne Jucla, responsable du pôle Ressources et administration générale de la Communauté de Communes (service commun), Cécile Héry (responsable de la MARPA)

| Délibération n°22-2023 | Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 22/12/2023 Publication : 22/12/2023 |
|--|--|
| Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration | |

Vu la délibération du 23 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du C.I.A.S.

Vu l'arrêté n°2020/29 portant nomination des membres du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°114-2023 du 30 octobre 2023 de la Communauté de Communes portant sur l'élection de Monsieur José Armand en tant que Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

Vu l'article 5 des statuts du CIAS : « Le Conseil d'Administration - Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et comprend outre ce dernier 10 membres répartis en deux collèges »

Vu la délibération n°124-2023 du 16 novembre 2023 de la Communauté de Communes portant sur la désignation d'un nouveau membre du Conseil Communautaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Vu l'arrêté n°2020/29 portant nomination des membres du Conseil d'Administration

Monsieur le Président déclare installée Madame Marie-Thérèse MEROT membre du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas et rappelle sa composition. :

AR Prefecture

047-200026839-20231220-222023-DE Reçu le 22/12/2023

Président: José ARMAND

| Collège élus | Collège nommés |
|---------------------|--------------------|
| BOUSQUIER Philippe | Yolande PERUZZETTO |
| BIDET Valérie | Louis CAPOT |
| PALADIN Alain | J-Pierre DUCOS |
| LABAT Jocelyne | Nicole MASCARIN |
| MEROT Marie-Thérèse | Etienne CLAVEL |

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,

C due

José Armand

du Confluent et Cotesux de Prayssas La secrétaire de séance, Marie Thérèse Mérot

> CIAS du Confluent et Coteaux de Prayssas